



Judo club des Petites Loges
Tel : 06.95.82.65.32
M. Yoann BOUVIER
Enseignant CN5 - Directeur technique

Tel : 06.08.21.98.89
M. Thierry FOURMET
Président du club - CN2

REGLEMENT INTERIEUR 2024/2025

Cotisations :

La cotisation est annuelle et révisable tous les ans.

Pour la saison 2024/2025, elle est fixée comme suit :

79€ de Cotisation + 41€ de licence soit 120€ pour le premier inscrit

49€ de Cotisation + 41€ de licence soit 90€ pour les inscrits suivants de la même famille

Cette cotisation peut être réglée en plusieurs fois (jusque 4 fois)

En cas d'arrêt de l'activité, les cotisations des judokas dont la demande de licence a été envoyée et validée par la FFJDA ne seront pas remboursées.

Prévoir 10€ en cas d'achat d'un pack compétition : passeport 8€ (valable 8 ans) + ceinture rouge 2€

Horaires des cours :

Lundi 19h30-21h : Ju-jitsu/Self-défense pour 2011 et avant

Mardi 18h-19h : Judo enfants nés en 2018/2019

Mardi 19h15-20h30 : Judo ados/adultes pour les 2014 et avant

Vendredi 18h30-19h30 : Judo enfants nés en 2015/2016/2017

Vendredi 19h30-21h : Judo ados/adultes pour les 2014 et avant

Conditions d'inscription :

Sont **indispensables** pour un dossier complet:

- Un **certificat médical d'aptitude** à la pratique du judo, récent et portant la mention « apte en compétition » ou **attestation de questionnaire santé**.
- La **fiche de renseignement** dûment complétée
- Le **règlement complet ou chèques d'acomptes**

Tout dossier doit être rendu complet au plus tard avant le début de la 2^{ème} séance après la prise ou reprise d'activité.

Responsabilités :

Les parents sont responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'à l'arrivée du professeur sur le tatami et dès la fin du cours, y compris dans les vestiaires. **Ils s'engagent à respecter les horaires de début et de fin de cours.**

En cas de problème lors du trajet parking/Dojo ou Dojo/parking, le club ne pourra pas être tenu pour responsable.

Les enfants ne pourront pas quitter le Dojo pendant le cours sans la permission du professeur.

Les parents qui souhaitent assister aux cours de leur enfant doivent le faire **dans le calme et le silence**. **Ils ne doivent en aucun cas intervenir** pendant le cours et s'engagent par leur présence à respecter les principes du judo, les encadrants, le matériel et les locaux.

Toute personne faisant preuve de mauvaise conduite, tenant des propos incorrects lors des cours, déplacements ou toute autre activité organisée par le club, pourra être exclue temporairement ou définitivement par décision immédiate du professeur.

Le matériel prêté aux licenciés (judogi et ceinture) doit être rendu propre et en bon état.





Judo club des Petites Loges
Tel : 06.95.82.65.32
M. Yoann BOUVIER
Enseignant CN5 - Directeur technique

Tel : 06.08.21.98.89
M. Thierry FOURMET
Président du club - CN2



Hygiène et sécurité

Les judokas doivent, au minimum :

- Avoir les mains et les pieds propres ainsi que les ongles coupés
- Avoir un Judogi (Kimono) propre
- Ils ne doivent pas arriver directement de leur domicile en tenue de judo. Un vestiaire est mis à leur disposition au dojo pour se changer avant les cours.
- Le judo se pratique pieds nus (sans chaussettes) sauf problème médical
- Les filles doivent porter un tee-shirt blanc sous leur Judogi (Kimono)
- Les garçons ne doivent pas porter de tee-shirt sous leur Judogi (Kimono)
- Les cheveux longs doivent être attachés avec un élastique ne comportant **aucune** pièce métallique. Les pinces, barrettes et autres sont interdites.
- Les bijoux et le maquillage sont interdits sur les tatamis. Tout comme la nourriture, les bonbons, chewing-gum, téléphones ... Une bouteille d'eau est tolérée à la périphérie des tatamis (tapis).

Organisation du club

Nous rappelons que le club est une association et qu'elle ne peut vivre correctement sans l'aide de tous : parents et enfants. De plus, l'entraide à travers l'amitié, est une des valeurs fondamentales qui constitue « l'esprit judo ».

Dans cette optique, nous vous demandons de bien vouloir **aider à la mise en place et au rangement des tapis en début et fin de cours.**

Le bénévolat est le ciment de notre structure. Chacun à notre façon, nous pouvons, ponctuellement ou plus régulièrement participer à l'épanouissement du club et donc de ses membres enfants et adultes.

Toujours dans l'esprit associatif, les membres du bureau sont à votre disposition pour faire le lien entre les familles qui désireraient faire du covoiturage pour les compétitions et autres événements.

Lors de manifestation organisée dans l'année, le concours de tous est un plus : confection de gâteaux, aide au rangement... N'hésitez pas à vous faire connaître auprès des responsables.

Dispositions sanitaires particulières (Covid-19)

Suite à la crise sanitaire qui touche le pays, le Judo Club devra mettre en place tout dispositif exigé par l'Etat, dans le respect du protocole sanitaire édité par la FFJDA et qui sera susceptible d'évoluer en cours de saison.

Règlement élaboré par :

Yoann BOUVIER, Enseignant CN5 et Directeur technique Judo-Jujitsu – Jean-Louis FARON, Instructeur Jujitsu CN2 – Thierry FOURMET, Président CN2 - Ségolène CHARPENTIER, Trésorière – Daniel JACQUESSON, Secrétaire Général CN1 – Fabrice LEFEVRE et Eric FERAIN, membres du comité directeur.